



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation de fin de formation

Question écrite n° 102378

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences de la suppression de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). En effet, la suppression de l'AFDEF qui avait été prorogée en 2010 et qui garantissait le maintien d'une indemnisation durant la formation sur les métiers identifiés en tension, notamment la plupart des diplômés du sanitaire et du social, pénalise de nombreuses personnes sans emploi qui ont fait le choix cette année de suivre une formation susceptible de leur offrir, à terme, un emploi pérenne. L'exemple le plus marquant en ce début d'année 2011, concerne les personnes assurées de la prise en charge de leur rémunération, au titre de l'AFDEF, qui ont préparé le concours d'entrée des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), avec la quasi certitude d'obtenir un emploi à l'issue de leur formation. Aujourd'hui, en raison de la cessation du versement de l'AFDEF, leur avenir professionnel est compromis. Cette situation est d'autant plus étonnante que l'on constate une pénurie sans précédent de personnel infirmier, dans un contexte de vive tension sur le marché de l'emploi. De façon plus générale, on peut s'interroger sur l'opportunité de supprimer un dispositif qui permettait la réorientation professionnelle et le reclassement de nombreux demandeurs d'emploi dans la formation longue et qualifiante de nouveaux personnels dans des secteurs en déficit. En conséquence, il lui demande quelles mesures immédiates le Gouvernement entend prendre pour que les demandeurs d'emploi ayant débuté une formation puissent la terminer sans être pénalisés financièrement et quelles mesures seront prises dès ce premier trimestre 2011 pour financer la formation des demandeurs d'emploi.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Le Gouvernement reste conscient des difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains demandeurs d'emploi en formation. Il convient de souligner que les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi en formation sont en constante amélioration. Ainsi, depuis 2009 et la création de Pôle emploi un nouveau financement a été mis en place pour les demandeurs d'emploi qui n'avaient aucune indemnité, la rémunération de formation pôle emploi (RFPE). En effet, ces formations sont un passeport pour l'emploi. Ainsi, selon une enquête récente, six mois après leur sortie de formation payée par Pôle emploi, 60 % des personnes sont en situation d'emploi. Ce sont, pour 2009, 85 000 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de ces formations et 120 000 en 2010. Un nombre d'entrées au moins équivalent est prévu pour 2011. Le Gouvernement propose d'élargir le champ des bénéficiaires de la RFPE pour y inclure les demandeurs d'emploi auparavant pris en charge dans le cadre de l'AFDEF en supportant financièrement la moitié du coût de cette mesure. Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a proposé aux partenaires sociaux de continuer à prendre en charge l'autre moitié comme en 2009 et 2010. Il a souhaité également qu'un tel dispositif puisse se mettre en place dans les prochaines semaines et profiter aux demandeurs d'emploi entrés en formation en 2011, avec effet rétroactif. Il concernerait 30 000 personnes cette année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102378

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2475

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4616